



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
27 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-huitième session

Genève, 12-23 septembre 2011

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi
des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet
des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social**

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet
des Nations Unies, et contributions de la CNUCED**

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément à la résolution 57/270B de l'Assemblée générale et au paragraphe 179 de l'Accord d'Accra, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans le domaine économique et social et les domaines associés, ainsi qu'à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le présent document fournit, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

Introduction

1. Dans sa résolution 57/270B, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure du possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement (par. 27). À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre du jour.

2. La douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra (Ghana) en avril 2008, est convenue que «dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement... Elle devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs internationaux énoncés dans la Déclaration ministérielle de Doha et dans d'autres décisions pertinentes» (Accord d'Accra, par. 11 et 179).

3. Dans la présente note, le secrétariat de la CNUCED passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

I. Commerce international

4. L'importance du rôle du commerce international dans la promotion du développement économique et dans la réduction de la pauvreté est explicitement reconnue dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, en particulier la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) correspondants, le Document final du Sommet mondial, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, le Sommet mondial sur le développement durable, le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA), la Déclaration ministérielle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord d'Accra issu de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Les textes issus de ces conférences et sommets ont souligné, en particulier, la nécessité d'un engagement de la communauté internationale en faveur d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire.

A. Progrès accomplis

5. En 2010, les exportations mondiales de marchandises ont connu la plus forte augmentation jamais enregistrée – 14,5 % en volume et 22 % en valeur – après une contraction brutale en 2009. Les exportations mondiales de services commerciaux ont progressé de 8,3 % mais leur valeur est tout de même demeurée inférieure de 5 % au niveau affiché avant la crise, en 2008. La croissance de la production s'étant ralentie, la progression des exportations devrait elle aussi se tasser en 2011. Le niveau élevé et

l'instabilité des prix des produits de base, la fragilité des marchés financiers, l'omniprésence du chômage et la montée des inégalités continuent de peser lourdement sur la reprise économique et sur les perspectives de développement durable à plus long terme.

B. Contribution de la CNUCED

6. Le 15 décembre 2010, les pays participant aux négociations de São Paulo sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) se sont rencontrés à Foz do Iguacu (Brésil) pour achever leurs travaux, qui ont abouti à des possibilités élargies de commerce Sud-Sud.

7. La CNUCED a contribué à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011, en organisant une réunion du Groupe spécial d'experts sur les principaux enjeux de développement auxquels sont confrontés les PMA (février 2010) et une réunion préalable à la Conférence sur le renforcement des capacités productives dans les PMA pour un développement équitable et durable (octobre 2010). Les travaux de cette réunion se sont appuyés sur la note d'information du secrétariat intitulée «Making trade more development-transmitting, multiplying and inclusive for LDCs» (Donner au commerce une plus grande place dans le développement, dans des conditions équitables, de tous les PMA).

8. La CNUCED a continué de promouvoir la formation d'un consensus qui favorise la contribution du commerce à un développement solidaire. Le Conseil du commerce et du développement, réuni en 2010 pour sa cinquante-septième session, a examiné le thème «Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement: effets des mesures d'atténuation de la crise et perspectives de redressement». Par ailleurs, le débat sur le commerce international et le développement, qui a eu lieu pendant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a abouti à l'adoption de la résolution 65/142 dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle central joué dans le système des Nations Unies par la CNUCED, qui coordonne l'examen intégré des questions de commerce et de développement et de questions connexes, et a demandé à cette dernière de continuer à suivre les mesures protectionnistes prises dans le cadre du international et à en évaluer les incidences sur les pays en développement.

9. La Commission du commerce et du développement, au cours de ses deuxième et troisième sessions tenues, respectivement, en mai 2010 et juin 2011, a examiné: a) les stratégies de commerce et de développement permettant d'atténuer l'impact de la crise mondiale; b) la contribution du tourisme au développement; c) l'évolution du système commercial international et sa contribution au développement et à la reprise économique; et d) l'intégration des pays en développement dans des chaînes mondiales d'approvisionnement.

10. Les services d'infrastructure sont essentiels au développement social. Les participants aux deuxième et troisième sessions de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels, qui ont eu lieu en mars 2010 et avril 2011, respectivement, ont souligné la nécessité d'aborder le développement des services d'infrastructure selon une approche intégrée. En février 2010, à l'occasion d'une réunion d'experts, les États membres ont étudié la contribution au développement des envois de fonds afin de mieux tirer parti de leurs effets positifs sur la réduction de la pauvreté.

11. La CNUCED a participé aux travaux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui aura lieu au Brésil en 2012, notamment en organisant, les 7 et 8 octobre 2010, avec le Département des affaires économiques et

sociales et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), une réunion spéciale d'experts sur le thème «L'économie verte: ses conséquences pour le commerce et un développement durable». Le Secrétaire général de la CNUCED a siégé au Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, établi par le Secrétaire général de l'ONU.

12. La CNUCED a contribué au Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD, au rapport 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, au rapport du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire et au rapport 2010 du Groupe de réflexion des Nations Unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD. Elle a fourni des analyses pour les rapports établis en commun ci-après: a) *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2011* (publié avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques régionales de l'ONU); b) *Profils tarifaires dans le monde 2010* (publié avec l'OMC et le Centre du commerce international); c) *International Trade after the Economic Crisis: Challenges and New Opportunities* (publié avec le JETRO, organisme japonais du commerce extérieur); d) «Identification of potential supply chains in the textiles and clothing sector in South Asia» (publié avec le secrétariat du Commonwealth et le Centre for WTO Studies de l'Inde); et e) «Strengthening the achievement of the African common market» (publié avec la Commission de l'Union africaine).

13. Dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, les principales contributions de la CNUCED ont été l'*Étude sur les transports maritimes 2010*, qui rend compte de l'évolution du commerce mondial des marchandises et des activités de transport maritime, et les *Technical Notes on Trade Facilitation Measures*, qui contenaient des données essentielles sur les notions examinées dans le cadre des négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC. Dans son bulletin trimestriel *Transport Newsletter*, la CNUCED a publié de nombreux articles sur des manifestations récentes ou à venir et sur des sujets concernant le transport et la facilitation du commerce.

14. Les travaux effectués par la CNUCED dans le domaine des politiques générales et de la législation ont aussi été diffusés sous forme de contributions au rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé «Les océans et le droit de la mer» et au rapport présenté au titre de la recommandation 63/214 de l'Assemblée générale des Nations Unies – «Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et futures». La CNUCED a également participé à une réunion organisée par le Centre international du commerce et du développement durable sur les changements climatiques, le commerce et le développement, axée sur l'aviation et les transports maritimes.

15. La CNUCED a organisé plusieurs réunions de formation de consensus et de renforcement des capacités sur des questions présentant un intérêt particulier pour les pays en développement. Ainsi, en décembre 2010, elle a organisé la troisième session de la réunion pluriannuelle d'experts sur les transports et la facilitation du commerce. Cette réunion a notamment permis aux participants de débattre de l'importance, pour le transport et le commerce, d'instruments juridiques internationaux comme la Convention internationale de 1996 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses, telle que modifiée en avril 2010 par un protocole adopté sous les auspices de l'Organisation maritime internationale (OMI), la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires, et la Convention du travail maritime, adoptée en 2006 par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

II. Produits de base

16. Il a été souligné ce qui suit lors du Sommet mondial de 2005: «[L]es effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base doivent être gérés et [nous] soutenons les efforts que déploient les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base.» (résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 33). Dans le même temps, il a été dit ce qui suit dans le Consensus de Monterrey: «Une aide multilatérale est également nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base.» (par. 37). L'Assemblée générale, dans sa résolution 61/190, a réaffirmé l'importance de maximiser la contribution du secteur des produits de base à la croissance économique soutenue et au développement durable.

17. L'Accord d'Accra a reconnu que les problèmes liés au commerce des produits de base restaient très préoccupants en ce début de XXI^e siècle et a demandé, notamment, que des mesures soient prises pour atténuer l'impact de la forte instabilité des prix et des revenus, surtout des produits agricoles, sur les pays tributaires de produits de base et les agriculteurs pauvres (par. 78). Pour sa part, l'Assemblée générale a reconnu, dans sa résolution 64/192, les incidences négatives de la crise économique mondiale sur le commerce des produits de base, et a souligné la nécessité de remédier à l'instabilité excessive des cours de ces produits.

18. Dans sa résolution 65/146, l'Assemblée générale a souligné que «des mécanismes de financement innovants peuvent contribuer à aider les pays en développement à mobiliser des ressources additionnelles aux fins du développement sur une base durable, prévisible et volontaire»; elle a également insisté sur l'importance d'«élargir les initiatives actuelles et de mettre en place de nouveaux mécanismes, le cas échéant».

A. Progrès accomplis

19. Récemment, les fluctuations des prix des produits de base se sont accentuées, posant de graves problèmes aux pays en développement qui en dépendent. L'attention portée à ce sujet par le Groupe des 20 (G-20) a été centrée sur: a) une meilleure prévention et une meilleure gestion de l'instabilité des prix alimentaires, notamment par une transparence accrue des marchés au comptant, la définition des paramètres de mécanismes internationaux permettant d'aider les pays en développement à faible revenu à faire face à l'alourdissement de leur facture d'importation de produits alimentaires; le renforcement de la productivité, de la viabilité et de la résilience de la production agricole à long terme; et la promotion de solutions de gestion des risques efficaces et fondés sur le marché, assorties de filets de sécurité sociale; et b) une meilleure compréhension de l'évolution et des causes des fluctuations des prix des produits de base et de leurs conséquences pour la croissance, la répartition du revenu, la stabilité des prix, la stabilité financière, les politiques économiques, dont la politique monétaire, et la réglementation des marchés d'instruments dérivés sur produits de base. Si les travaux menés par le G-20 ont abouti à des propositions concrètes concernant les marchés au comptant de produits de base, d'autres mesures coordonnées au niveau international par l'ONU sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement des marchés de produits dérivés adossés aux produits de base, notamment mais non exclusivement par une meilleure réglementation.

20. Des efforts internationaux s'imposent pour développer des solutions novatrices, telles que le financement garanti par des récépissés d'entrepôt, afin de compléter les sources traditionnelles de financement dans les pays en développement.

B. Contribution de la CNUCED

21. La CNUCED a réalisé de multiples activités, dont des réunions intergouvernementales et des réunions multipartites, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de coopération technique, en vue de trouver des solutions à certains grands problèmes qui se posent en matière de commerce et de développement: a) instabilité des prix; b) accès au financement des produits de base; c) information commerciale; et d) gouvernance dans le secteur des mines, des minerais et des métaux.

22. La troisième session de la réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement et le deuxième Forum mondial sur les produits de base ont apporté des contributions de fond au débat sur la stabilisation des cours des produits de base. Des recommandations ont été formulées concernant: a) la réglementation au niveau mondial des opérations d'arbitrage à vocation spéculative pour tous les produits de base; et b) une meilleure harmonisation de la classification des investisseurs au niveau international et la promotion de l'échange d'informations et de la coordination entre autorités nationales des marchés.

23. La CNUCED a aussi donné suite à une recommandation formulée lors de sa treizième Conférence annuelle sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique, au Mali, afin de contribuer à une exploitation optimale et à une meilleure gestion des ressources naturelles du continent en améliorant l'accès aux données dans six pays.

24. La CNUCED a accueilli le Forum intergouvernemental 2010 sur les mines, les minerais, les métaux et le développement durable, qui a élaboré un cadre directif fondé sur un recueil des meilleures pratiques destiné à accroître la contribution du secteur minier au développement durable. Il est proposé que ce cadre serve de référence mondiale à une bonne gouvernance internationale dans le secteur minier.

III. Investissement et développement des entreprises

25. Le Consensus de Monterrey a souligné le rôle essentiel des flux internationaux de capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs (IED). Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a mis en lumière la contribution de l'IED à un développement durable. La Déclaration de Doha sur le financement du développement a insisté sur le rôle de l'IED en tant que «complément essentiel aux efforts nationaux et internationaux pour le développement» (par. 23). Dernièrement, la Déclaration d'Istanbul, issue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mai 2011, a affirmé «qu'un secteur privé dynamique, fonctionnel et conscient de ses responsabilités sociales – les petites et moyennes entreprises en particulier – et un encadrement juridique approprié favorisent de façon déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, la concurrence, l'innovation et la diversification économique...» (par. 8 b)).

A. Progrès accomplis

26. En 2010, les entrées mondiales d'IED ont légèrement augmenté, pour atteindre 1 250 milliards de dollars, après de fortes baisses en 2008 et 2009. Même si ces chiffres semblent indiquer une reprise des flux d'IED en 2010, le redressement est loin d'être vigoureux. Le niveau des flux mondiaux restait inférieur de 15 % au niveau moyen qu'ils affichaient avant la crise et d'environ 40 % par rapport aux niveaux records de 2007. Les pays en développement et les pays en transition ont absorbé plus de la moitié des entrées mondiales d'IED et ont représenté près de 30 % des sorties mondiales d'IED.

L'augmentation des IED vers les pays en développement masque toutefois de fortes disparités régionales. Quelques-unes des régions les plus pauvres ont continué de voir baisser les flux d'IED. Les flux vers l'Afrique, les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont ainsi diminué, tout comme les flux vers l'Asie du Sud. Dans le même temps, les flux d'IED vers de grandes régions émergentes, telles que l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Amérique latine, ont fortement progressé.

27. Les accords internationaux d'investissement demeurent un élément essentiel des efforts déployés par les pays pour attirer et mettre à profit l'IED. En 2010, 136 nouveaux accords ont été conclus – 24 accords bilatéraux, 99 conventions de double imposition et 13 autres accords internationaux d'investissement –, ce qui a porté le nombre total des accords en matière d'investissement à plus de 6 000 à la fin de l'année, dont plus de 2 770 accords bilatéraux, 2 940 conventions de double imposition et 300 autres accords internationaux d'investissement. Dans le même temps, le nombre d'affaires de règlement des différends entre investisseurs et États a dépassé 360.

28. Si les pays continuent de recourir aux accords internationaux d'investissement pour protéger et promouvoir l'IED, on reconnaît en même temps de plus en plus les problèmes systémiques et les problèmes relatifs au développement que pose le régime actuel. Il est souhaitable de développer un mécanisme de coopération plus fort et plus efficace afin de mettre les politiques internationales d'investissement au service du développement.

B. Contribution de la CNUCED

29. La CNUCED a organisé le Forum mondial de l'investissement 2010 (Chine, septembre 2010); plus de 1 800 responsables publics, dirigeants d'entreprises et responsables du monde de l'investissement y ont assisté pour examiner comment promouvoir un investissement et un développement durables. Le Forum mondial de l'investissement 2010 a apporté sa contribution à la formulation d'une nouvelle génération de politiques nationales et internationales de l'investissement destinées à favoriser un développement durable et la réalisation des OMD.

30. Dans la suite qu'ils ont donnée au Sommet, les responsables mondiaux ont souligné le rôle du secteur privé dans le processus de développement, en particulier à travers les partenariats public-privé. La troisième session de la réunion d'experts pluriannuelle de l'investissement au service du développement, qui portait sur l'investissement public et le développement, comme la troisième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement¹, dont le principal point à l'ordre du jour concernait les meilleures pratiques en vue de renforcer les investissements dans les structures de base dans les pays en développement, ont l'une et l'autre porté sur le rôle croissant des partenariats public-privé dans l'investissement pour le développement.

31. Depuis vingt ans, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* est l'instrument qui permet d'analyser les incidences de l'IED sur le développement, contribuant ainsi à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010: Investir dans une économie à faible intensité de carbone* s'est intéressé au rôle que les entreprises transnationales peuvent jouer pour faciliter le passage à une économie à faible intensité de carbone.

¹ Seul organe intergouvernemental qui, au sein de l'ONU, traite de l'investissement et de questions liées à l'investissement.

32. Dans le droit fil du *Rapport sur l'investissement dans le monde 2009* et conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 64/192, ainsi qu'à la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en 2009, la CNUCED continue de rendre opérationnel et d'appliquer un ensemble de principes pour un investissement agricole responsable dans une optique de développement durable, en coopération avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale.

33. La CNUCED est le principal organisme de coordination du système des Nations Unies pour les accords internationaux d'investissement et leurs liens avec le développement. Le secrétariat a continué de fournir une analyse très pointue dans ce domaine, à la faveur de la série de publications consacrée aux accords internationaux d'investissement et aux politiques de l'investissement international au service du développement. Une assistance technique est fournie aux pays en développement sur cette base afin qu'ils puissent moderniser le contenu de leurs accords et surmonter les difficultés liées au règlement des différends entre les investisseurs et l'État. Des cours de formation sont également dispensés aux niveaux national et régional, auxquels plus de 300 personnes ont participé en 2010.

34. Le Consensus de Monterrey a souligné que, pour attirer et accroître les entrées de capitaux productifs, les pays doivent continuer à s'efforcer de créer un cadre transparent, stable et prévisible pour l'investissement. Les examens de la politique d'investissement (EPI) réalisés par la CNUCED et leur suivi sont conçus de manière à optimiser les retombées bénéfiques de l'IED dans les pays clients, en y améliorant le cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel pour l'investissement. Depuis janvier 2010, cinq nouveaux EPI – Burundi, Bélarus, El Salvador, Guatemala et Sierra Leone – ont été achevés par la CNUCED, portant le nombre total d'examens réalisés à 31, dont 12 concernant des PMA.

35. En 2010, le programme de facilitation du commerce de la CNUCED, qui encourage l'adoption de règles transparentes et simples, a joué un rôle actif pour aider les pays en développement à créer un cadre d'investissement transparent, stable et prévisible. En particulier, le système de réglementation électronique de la CNUCED a permis aux gouvernements de mettre en ligne les procédures administratives applicables aux opérations commerciales. Le système, qui fonctionne dans 17 pays, a pour but d'assurer une parfaite transparence des règles et des procédures et de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre pays.

36. Pour aider les pays en développement à attirer et à retenir l'IED grâce au renforcement de leurs institutions et à la modernisation de leurs pratiques, la Division de l'investissement et des entreprises a lancé un nouveau programme composé de plusieurs éléments, dont la préparation de nouveaux volumes de l'Investment Advisory Series, la prestation de services consultatifs spéciaux, l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités, la formation de réseaux d'organismes de promotion de l'investissement et l'organisation de voyages d'étude. Une centaine de responsables de la promotion de l'investissement originaires de 33 pays, principalement de PMA et de petits États insulaires en développement, ont bénéficié des voyages d'étude en 2010. Trois guides ont été publiés pendant l'année (Bénin, Maroc et République démocratique populaire lao), portant à 17 le nombre des guides de l'investissement produits par la Division.

37. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA a insisté sur le rôle de l'investissement dans l'instauration d'un développement durable. Dans ce contexte, la CNUCED a publié une étude approfondie sur le sujet – *Foreign Direct Investment in LDCs: Lessons learned from the past decade 2001-2010 and the way forward*. Cette étude a servi de base à la neuvième session du Conseil consultatif pour l'investissement, réunion

de haut niveau organisée par la CNUCED et la Chambre de commerce internationale (CCI), qui a examiné un nouveau partenariat en faveur du développement des PMA, dénommé «Investir dans les pauvres, pour les pauvres et avec les pauvres».

38. Pour aider les PMA à réaliser les OMD, en particulier l'OMD 8, le secrétariat a aussi préparé un guide pratique intitulé *Investment in Pharmaceutical Production in the Least Developed Countries*. Analysant l'évolution récente de l'industrie pharmaceutique dans son ensemble et ses incidences sur la production pharmaceutique locale des PMA, le guide montre comment l'investissement et le transfert de technologie au profit de cette production pourraient contribuer à faciliter l'accès de ces pays à des médicaments de qualité à des prix raisonnables.

39. Le Consensus de Monterrey a préconisé des efforts particuliers dans certains domaines prioritaires comme la gouvernance d'entreprise et les normes de comptabilité. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, à sa vingt-septième session, a examiné les principaux éléments d'un cadre pour le renforcement des capacités concernant la publication d'informations de qualité par les pays en développement. Parmi les autres travaux réalisés dans ce domaine, on peut citer l'Examen de la question des investissements et de la responsabilité des entreprises 2010, qui offre une analyse approfondie des politiques des investisseurs et des entreprises en matière de responsabilité sociale des entreprises.

40. Pour promouvoir le secteur des entreprises et contribuer à son dynamisme et à son bon fonctionnement et pour soutenir les efforts de renforcement des capacités, y compris des ressources humaines, déployés au niveau national, la CNUCED a continué de développer son cadre directif pour la promotion de l'entreprenariat à travers le Programme Empretec (développement de l'entreprenariat et des petites et moyennes entreprises), aujourd'hui présent dans 32 pays. En plus des différentes sessions de formation qui ont profité à plus de 650 entrepreneurs, la CNUCED aide aussi les pays en développement à créer un environnement favorable aux relations interentreprises. En outre, deux nouveaux projets axés sur la réalisation de l'OMD 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim – ont été lancés au Panama et au Viet Nam.

IV. Dette extérieure et coopération internationale pour le financement du développement

41. Dans le domaine de la dette extérieure, la Déclaration du Millénaire de 2000, le Consensus de Monterrey de 2002, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Document final du Sommet mondial de 2005 ont insisté sur l'importance de trouver rapidement une solution globale et durable aux problèmes de la dette des pays en développement. L'Accord d'Accra de 2008 a mis l'accent sur l'importance de la viabilité de l'endettement, qui est un élément déterminant pour la croissance, et sur l'importance d'une gestion efficace de la dette pour réaliser les objectifs nationaux de développement dans les pays en développement.

42. Au cours de la décennie écoulée, le soutien en faveur de la fourniture d'aide aux pays en développement qui s'est exprimé dans le discours international n'a pas faibli. Le Consensus de Monterrey de 2002 a souligné le caractère indispensable de l'aide publique au développement (APD) pour le développement et pour la réalisation des OMD. Pour que les objectifs internationaux de développement soient atteints, il fallait accroître sensiblement les apports d'APD, allouer et apporter cette aide efficacement, et rechercher des sources de financement novatrices. Le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé la volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, des buts et objectifs de

développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

43. La Déclaration de Doha de 2008 sur le financement du développement a réaffirmé le rôle vital joué par l'APD pour faciliter la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, et en particulier des OMD, et a appelé au respect par les donateurs de leurs engagements en matière d'APD. Elle a reconnu que les pays en développement restaient confrontés aux difficultés liées à la nécessité de se maintenir à un niveau d'endettement viable, et que la crise financière et économique mondiale risquait d'annuler les avancées récentes des pays en développement en matière de dette. Elle a également reconnu qu'il était nécessaire de prendre des initiatives audacieuses pour résoudre les problèmes d'endettement actuels des pays en développement, y compris par des annulations de dette, en particulier pour l'Afrique et les PMA.

44. Le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale de 2009 a également appelé à agir pour assurer la viabilité à long terme de la dette des pays en développement et pour fournir à ces pays des ressources suffisantes sans conditionnalité injustifiée. Il a souligné que des mesures appropriées devraient être prises afin de réduire l'impact négatif de la crise sur l'endettement des pays en développement et d'éviter une nouvelle crise de l'endettement. En dernier ressort, les pays pourraient chercher à négocier, entre débiteurs et créanciers, des accords sur une suspension temporaire du service de la dette. Il conviendrait aussi de se pencher sur la nécessité et la faisabilité d'un cadre mieux structuré pour la coopération internationale fondé sur les cadres et les principes existants de restructuration de la dette souveraine.

45. Parmi les domaines d'action prioritaires énumérés dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, on peut citer la mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités, dont l'APD et la dette extérieure. Comme indiqué dans le Programme, il est important de demeurer vigilant en ce qui concerne le contrôle de la situation de la dette des pays les moins avancés et de continuer de prendre des mesures efficaces au titre des cadres existants. Il a également souligné l'importance des politiques responsables d'emprunts et de prêts pour parvenir à une viabilité de la dette à long terme.

A. Progrès accomplis

46. Les prévisions d'une croissance atone et les difficultés que continue de connaître l'économie mondiale auront des répercussions importantes pour les pays en développement dans les années à venir et n'iront pas sans poser de problème. En effet, les principaux sujets de préoccupation sont la viabilité de la dette souveraine et le versement de l'APD, et leurs effets sur le développement.

47. Avant la récession mondiale de 2008, les pays en développement avaient fortement réduit leur ratio moyen d'endettement et avaient pris des mesures pour modifier la composition de leur dette publique en contractant plus d'emprunts sur le marché intérieur et moins sur les marchés extérieurs. La baisse du ratio d'endettement doit plus à la croissance rapide du produit intérieur brut (PIB) qu'à une baisse de l'encours de la dette extérieure publique. La crise mondiale a eu pour effet de freiner la croissance de la dette extérieure totale qui a baissé de 8 % dans la période 2007-2008 à 3,5 % dans la période 2008-2009, tandis que le secrétariat estime que l'encours de la dette a augmenté d'environ 10 % en 2010, en partie à cause de la dépréciation du dollar des États-Unis.

48. Les progrès dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) se sont poursuivis, quatre pays ayant atteint le point d'achèvement et un, le point de décision entre mi-2010 et mi-2011. Cela porte le nombre total de PPTE ayant achevé

l'Initiative à 32, sur les 40 pays admis à en bénéficier. Si ce chiffre est encourageant, il est toutefois inquiétant de constater qu'un certain nombre des pays parvenus au point d'achèvement continuent de présenter des signes de surendettement.

49. L'Initiative en faveur des PPTE arrivant à son terme, il faut trouver des solutions aux problèmes persistants d'endettement des pays en développement. Certains PMA, classés parmi les pays courant un risque modéré à élevé de surendettement, n'ont pas bénéficié des mesures d'allégement prévues dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE ou de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale. Les montants d'APD qui sont effectivement versés sont bien loin des engagements pris par les donateurs. En 2010, l'APD versée par les pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'est montée à 129 milliards de dollars, en hausse de 6,5 % par rapport à 2009, soit le montant nominal le plus élevé à ce jour. Si ces chiffres semblent encourageants à première vue, le tableau est tout différent lorsque l'on tient compte de l'évolution des taux de change, de l'inflation et de la croissance. Selon les estimations du secrétariat de la CNUCED, depuis 2005, l'inflation et la dépréciation du dollar ont rogné une somme comprise entre 5 milliards et 15 milliards de dollars sur cette augmentation de 21 milliards de dollars. C'est pourquoi l'augmentation réelle des flux d'aide dans la période 2005-2010 est inférieure de 25 % à 70 % à l'augmentation nominale énoncée par les chiffres officiels.

B. Contribution de la CNUCED

50. La CNUCED continue de chercher des réponses aux problèmes et aux défis nouveaux qui se posent aux pays en développement en ce qui concerne la dette et le financement du développement, comme le demandent les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

51. La CNUCED est chargée d'établir le rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale sur les problèmes de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition, qui passe en revue les évolutions récentes et les problèmes nouveaux et formule des recommandations de politique générale. Le rapport 2011 préconise: a) la promotion d'instruments de dette nouveaux et plus sûrs; b) des mesures réglementaires visant à réduire les mouvements de capitaux fébriles; c) la création d'un organisme prêteur international efficace de dernier ressort; d) la conception d'un ensemble de directives visant à limiter les crises de solvabilité en encourageant un comportement responsable à la fois chez les emprunteurs souverains et chez les prêteurs; et e) la mise au point d'un mécanisme de règlement des crises de la dette souveraine.

52. La CNUCED continue de jouer un rôle important pour la formation de consensus sur les questions qui concernent la dette et le financement du développement. Son projet pour la promotion de prêts et d'emprunts souverains responsables contient un ensemble de principes en la matière qui a été élaboré après de nombreuses consultations avec des experts de premier plan dans les secteurs juridique, financier et économique. La définition de principes communs est considérée comme la première étape pour éviter – et, le cas échéant, résoudre – les problèmes d'endettements futurs.

53. La CNUCED a joué un rôle de premier plan dans le débat international sur les problèmes des pays en développement en matière de viabilité de la dette, particulièrement au sortir de la crise économique mondiale. Elle a fourni des analyses et des contributions pour le *Rapport sur le commerce et le développement*, qui est publié chaque année, ainsi que pour ses documents de travail, pour ceux du G-24 et de réunions régionales. Ces documents ont porté sur des sujets tels que la dette publique internationale, les prêts et les emprunts souverains responsables et les moyens d'éviter les crises de la dette qui peuvent l'être en tirant parti des enseignements des cas récents de défaut de paiement.

54. Pour contribuer à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, la CNUCED a intensifié ses travaux d'analyse sur la dette, la gestion de la dette et les flux d'APD vers les PMA ainsi que sur les défis auxquels ceux-ci sont confrontés. En tant que membre du Groupe de réflexion des Nations Unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD, la CNUCED fournit des informations en retour et des contributions pour l'établissement du rapport du Groupe sur les questions liées à la viabilité de la dette extérieure. Le rapport de 2011 porte sur la cohérence des mesures prises dans les différents domaines d'action du partenariat mondial pour le développement au titre de l'OMD 8.

55. La CNUCED aide les pays débiteurs à se préparer aux négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur aide publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Depuis juillet 2010, six pays – Antigua-et-Barbuda, Comores, Guinée-Bissau, Libéria, République démocratique du Congo et Togo – ont rééchelonné leur dette dans ce cadre.

56. La CNUCED a continué d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités pour la gestion de la dette dans le cadre de son programme SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette). À ce jour, le Programme a fourni une assistance technique aux services de gestion de la dette de 67 pays, essentiellement des pays à revenu moyen inférieur ou faible, et à 104 institutions. Cette assistance prend principalement la forme de projets d'assistance technique réalisés au niveau des pays.

57. Pour répondre aux nouveaux problèmes des services de gestion de la dette des pays en développement, la CNUCED s'est mobilisée pour diffuser la sixième version de son logiciel SYGADE dans les pays et former les responsables de la dette aux niveaux national et régional.

V. Cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial

58. Après le Consensus de Monterrey de 2002, la Déclaration de Doha sur le financement du développement a insisté sur la nécessité de mobiliser des ressources financières, cheville ouvrière du partenariat mondial pour le développement durable, et plus précisément pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et des OMD. Elle a également reconnu que les instruments financiers nouveaux et mondialisés continuent de changer la nature des risques qui pèsent sur l'économie mondiale, d'où la nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de surveillance et de réglementation des marchés.

59. La Conférence des Nations Unies sur la crise financière économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en juin 2009, a examiné les répercussions de la crise économique et financière la plus grave survenue depuis la grande dépression. Le Document final, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/303, a souligné la nécessité d'une action rapide et décisive pour faire face à la crise, et a recommandé un certain nombre de mesures, notamment: a) encourager une plus grande coopération et une meilleure coordination entre les pays sur le plan budgétaire et économique et éviter le protectionnisme sous toutes ses formes; b) encourager les pays qui sont à même de le faire à recourir aux politiques de relance budgétaire tout en assurant la viabilité à long terme de leurs finances publiques; c) reconnaître que les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, ont besoin d'une proportion plus grande de ressources additionnelles – aussi bien sous forme de liquidités à court terme que de financements du développement à long terme; d) endiguer les effets de la crise et améliorer la capacité de récupération mondiale; e) encourager et soutenir la coopération Sud-Sud ainsi que la

coopération triangulaire; f) améliorer la réglementation et le contrôle; et g) réformer le système financier et économique mondial et son architecture.

60. La Conférence a reconnu que l'augmentation des liquidités mondiales joue un rôle utile dans le règlement de la crise financière et a pris acte de la demande faite par certains États réclamant une réforme du système mondial de réserves afin de remédier aux insuffisances de celui-ci. En outre, elle a constaté «l'intérêt que présentent les organismes de coopération régionale et sous-régionale pour répondre aux difficultés causées par la crise économique mondiale».

A. Progrès accomplis

61. La crise financière économique de 2007-2008 fait ressortir la nécessité pour les États membres d'apporter une réponse coordonnée qui renforce la cohérence et le consensus sur les politiques requises pour faire face à la crise et en atténuer les effets négatifs pour le développement. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/303, l'économie mondiale a connu une reprise atone. En même temps, les craintes d'une récession à double creux se sont amplifiées devant la morosité persistante du marché de l'emploi et les crises des marchés des changes et de la dette qui sévissent dans de nombreuses régions du monde. Des crises alimentaires et énergétiques se profilent, les prix de certains produits de base, plus élevés qu'en 2008, menaçant de ruiner l'ordre social et politique.

62. Les gouvernements de plusieurs pays développés ont proposé des mesures audacieuses pour contenir la hausse des prix des produits de base et réduire les risques systémiques en réduisant l'endettement par effet de levier et en améliorant la transparence des marchés. Ces propositions et d'autres sont actuellement examinées dans le cadre du G-20 mais méritent d'être examinées au niveau international afin que tous les pays en développement participent au débat.

63. Malgré quelques progrès réalisés au niveau national, dans des pays développés surtout, la réglementation du secteur financier adoptée pour répondre à la crise a été insuffisante. Les déséquilibres financiers ont donc réapparu, cependant que les efforts de réglementation nationaux et supranationaux doivent encore prendre effet. La coopération internationale en matière de réforme financière et monétaire a été lente à se mettre en place et à démarrer, d'où le rôle important de l'ONU, en tant que forum universel de dialogue et d'action sur les aspects essentiels de la cohérence systémique économique mondiale. Faute de coordination et de réglementation, le monde est désarmé face à un éventuel retour à la crise financière et économique.

B. Contribution de la CNUCED

64. Attentive au risque d'un nouveau ralentissement de l'activité économique et à la faiblesse excessive de la croissance dans de nombreuses régions du monde, la CNUCED a traité la question du marché de l'emploi dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2010*, examinant les mesures à prendre pour revenir au plein-emploi dans les pays développés comme dans les pays en développement et pour favoriser une croissance économique durable. Le chômage, la pauvreté et la faim figurent parmi les premières conséquences directes de la crise financière, qui ont été énumérées durant la Conférence de juin 2009. Le Rapport étudie aussi les effets possibles du rééquilibrage des flux commerciaux et de l'emploi et réitère l'appel lancé de longue date par la CNUCED en faveur d'une réforme approfondie du système monétaire et financier mondial.

65. Dans le cadre de son programme de travail sur les questions monétaires et financières mondiales, la CNUCED préconise depuis de nombreuses années une politique coordonnée au niveau international. Dans l'étude consacrée à la coopération monétaire et les politiques de la croissance au niveau régional: les nouveaux défis pour l'Amérique latine et les Caraïbes, elle indique que les accords d'intégration et de coopération économiques régionaux seront probablement appelés à jouer un rôle de plus en plus important pour aider les décideurs aux niveaux national et international à faire face aux difficultés liées à la mondialisation de l'économie et aux principaux défis mondiaux pour le développement.

66. Lors de leur réunion de novembre 2009, les Ministres des finances du G-20 ont désigné la CNUCED comme l'une des principales organisations internationales appelées à contribuer aux travaux du Groupe. Depuis lors, elle a participé activement au processus, à travers ses observations et ses analyses. Elle a notamment contribué au processus d'évaluation mutuelle, élaborant une note – *Global Imbalances and External Sustainability* – qui relève l'importance des mécanismes multilatéraux de coordination des taux de change pour le maintien des taux de change réels à un niveau constant, et qui explique comment régler les problèmes techniques. La CNUCED a aussi apporté une importante contribution au sous-groupe 1 du G-20 sur la gestion des flux de capitaux, en établissant une autre note sur le lien entre flux de capitaux et fluctuations des taux de change. Elle a également pris part aux travaux du groupe d'étude du G-20 sur les produits de base, préparant une étude qui décrit les répercussions de la financiarisation des marchés des produits de base sur le fonctionnement de ces marchés et sur l'évolution des prix. Dans sa contribution à un rapport interinstitutions sur l'instabilité des prix des produits alimentaires et des produits agricoles, demandé par la présidence française du G-20, la CNUCED a centré son attention sur les stratégies à mettre en place face à ce phénomène.

67. S'appuyant sur ses récents travaux dans le domaine, la CNUCED a publié en juin 2011 une étude sur les produits de base intitulée *Price Formation in Financialized Commodity Markets*. Cette étude, qui a suscité un vif débat parmi les décideurs et les experts, montre comment le fonctionnement des marchés des dérivés sur produits de base a évolué après la déréglementation des produits dérivés au début des années 2000.

68. Par ailleurs, pour faciliter le suivi de la cohérence systémique, la CNUCED a mis en ligne, en 2010, une nouvelle base de données statistiques complète, gratuite et actualisée régulièrement, dénommée UNCTADstat, qui fournit des données prêtes à l'analyse sur tous les pays, notamment sur les PMA. Dans la mesure du possible, les données officielles sont rendues comparables, et les données qui ne sont pas disponibles sont imputées pour faciliter le calcul des indicateurs, en combinant des renseignements sur la production, le commerce et la finance.

VI. La science et la technologie au service du développement, y compris les technologies de l'information et de la communication

69. Les participants au sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté une vision commune et se sont engagés à édifier une «société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement». Ils ont aussi adopté quatre documents finals pour traduire cette vision en cibles et en objectifs concrets à réaliser d'ici à 2015, selon un ensemble de 11 lignes d'action et thèmes principaux. La Commission de la science et de la technique au service du développement a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI.

A. Progrès accomplis

70. La connectivité continue de s'améliorer, en particulier pour ce qui concerne la téléphonie mobile. Selon des estimations récentes de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le monde comptait plus de 5,3 milliards d'abonnés à la téléphonie mobile en 2010. Un accès amélioré aux technologies de l'information et de la communication (TIC) représente l'un des faits nouveaux les plus positifs qui soit intervenu dans les PMA au cours de la dernière décennie. Entre 2005 et 2010, le pourcentage d'abonnés à la téléphonie mobile dans ces pays est passé en moyenne de 2 % à 30 %. Dans d'autres domaines, comme l'accès à l'Internet et le raccordement au haut débit, ils restent très en retard par rapport aux autres pays en développement. Par exemple, comme la CNUCED l'a noté dans son *Rapport sur l'économie de l'information 2010*, une personne vivant dans un pays développé avait, en 2009, en moyenne 600 fois plus de chances d'avoir accès à une ligne fixe haut débit qu'une personne vivant dans un PMA.

71. Mais il n'y a pas lieu de se laisser aller à un optimisme excessif. En dépit des avancées positives pour réduire la fracture numérique, il reste beaucoup à faire pour créer une société de l'information ouverte à tous.

B. Contribution de la CNUCED

72. En tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la CNUCED continue d'assurer le suivi du SMSI aux niveaux régional et international et établit, au nom du Secrétaire général, le rapport annuel sur ce sujet. À la demande du Président de la Commission, elle a lancé, à la fin de 2010, des consultations multipartites ouvertes à tous sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. Conformément à la résolution 2006/46 du Conseil économique et social, il s'agissait aussi de déterminer dans quelle mesure l'évolution de l'environnement des TIC appelait à consacrer une attention accrue ou, au contraire, moindre à certains secteurs. Les résultats de ces consultations ont fait l'objet d'une publication intitulée *Implementing WSIS Outcomes: Experience to Date and Prospects for the Future*², parue durant la quatorzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, en mai 2011.

73. À travers des activités de renforcement des capacités dans le domaine des TIC et de la réforme des lois en la matière, la CNUCED a appuyé la mise en place de cyberlégislations et d'environnements propices au commerce électronique. En particulier, elle a facilité l'harmonisation régionale des cyberlégislations, par le biais de projets en Afrique, en Asie et en Amérique latine axés notamment sur la formation, les ateliers et les analyses de droit comparé.

74. L'élaboration de statistiques dans le domaine des TIC est essentielle pour permettre aux décideurs d'élaborer des politiques en la matière et de contrôler leur application. La CNUCED soutient activement les efforts déployés par ses États membres pour améliorer ces statistiques. Dans la plupart des pays en développement, il est encore très difficile d'obtenir des statistiques fiables sur les TIC. Le *Manuel pour l'établissement de statistiques sur l'économie de l'information* de la CNUCED sert de base aux cours de formation régionale.

² http://www.unctad.org/en/docs/dtlstict2011d3_en.pdf

75. Les Forums SMSI 2010 et 2011 ont été organisés conjointement par l'UIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la CNUCED et accueillis par l'UIT en mai 2010 et 2011, respectivement. La CNUCED a contribué activement aux préparatifs des forums ainsi qu'à leur déroulement.

76. Dans le cadre de la suite donnée au Document final du Sommet mondial de 2005 et de l'exécution de son programme de travail pour la science et la technologie, la CNUCED, à travers ses examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), aide les pays en développement dans leurs travaux d'évaluation. En 2010, les recherches en vue de l'examen de la politique de la STI du Pérou ont été achevées, et le rapport publié au début de 2011. Les travaux concernant l'examen de la politique de la STI d'El Salvador et de la République dominicaine ont aussi avancé en 2010, et les deux examens seront terminés en 2011.

77. La deuxième session de la réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation s'est tenue en janvier 2010. La proposition de la CNUCED d'établir une liste d'indicateurs de la STI a été considérée comme un bon point de départ pour adapter ces indicateurs aux réalités des pays en développement et pour appuyer le renforcement des capacités en matière de collecte et d'analyse de données sur la STI. À sa troisième session, la réunion d'experts pluriannuelle a examiné comment encourager l'innovation et l'entrepreneuriat par l'éducation à tous les niveaux. Les experts ont invité la CNUCED à aider les pays en développement à édifier un système national de l'innovation vigoureux, notamment par des recherches et des analyses, par l'examen de la politique nationale de la STI et par d'autres formes d'assistance technique, surtout en matière de renforcement des capacités.

78. En coopération avec le Système économique latino-américain et caribéen, le programme TrainForTrade de la CNUCED a organisé, en novembre 2010, une formation à distance sur les aspects juridiques du commerce électronique, à l'intention de 210 participants de 19 pays. Le dialogue et les échanges d'expérience qui ont eu lieu ont renforcé les connaissances sur ce sujet dans la région.

VII. Droit et politique de la concurrence

79. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (1980) vise à garantir que «les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international, en particulier au commerce et au développement des pays en développement». La sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble (novembre 2010) a évalué l'application et la mise en œuvre de l'Ensemble pendant ses trente années d'existence et a examiné les propositions qui ont été faites pour l'améliorer.

80. La Conférence a réaffirmé la validité de l'Ensemble et a conclu qu'il constituait l'un des principaux succès dans l'établissement, par la communauté internationale, d'un accord multilatéral sur la politique de concurrence. Elle a recommandé que l'Assemblée générale des Nations Unies convoque une septième Conférence de révision sous les auspices de la CNUCED en 2015.

A. Progrès accomplis

81. Si les pays en développement et les pays en transition ont accompli des progrès en ce qui concerne l'adoption, la reformulation ou la mise en œuvre plus efficace des lois et des politiques de la concurrence, bon nombre d'entre eux n'ont toujours pas de législation de la concurrence moderne ni d'institutions adéquates pour la faire appliquer, et s'en remettent pour cela dans une large mesure à l'aide de la CNUCED pour le renforcement des capacités.

B. Contribution de la CNUCED

82. La CNUCED a apporté son assistance à des pays en développement pour la promotion de la concurrence, la préparation de lois sur la concurrence, la formation des fonctionnaires chargés des affaires de concurrence, le renforcement des institutions et la protection des consommateurs. C'est ainsi que des activités ont été réalisées en Malaisie pour la création d'institutions chargées de la concurrence; en République démocratique populaire lao et au Bhoutan pour la formation au droit de la concurrence et à la protection des consommateurs; et au Mozambique pour l'analyse des conditions de concurrence dans l'économie. Des études sectorielles ont été menées en Zambie, au Malawi et au Lesotho afin d'améliorer la politique et le droit de la concurrence; tandis que des lois et des règles sur la concurrence ont été élaborées en Angola, au Botswana, au Cambodge, au Costa Rica, en Équateur, en Gambie, au Ghana, en Indonésie, au Lesotho, au Paraguay, en République démocratique populaire lao, en République dominicaine, en Sierra Leone et en Uruguay. L'Afrique du Sud, le Bhoutan, le Cambodge, l'Équateur, la République démocratique populaire lao, la Sierra Leone et le Conseil des consommateurs de Hong Kong ont, quant à eux, reçu une assistance pour l'élaboration d'une législation ou le renforcement de la sensibilisation pour la protection des consommateurs.

83. Dans le cadre du programme COMPAL de la CNUCED, les activités réalisées en faveur des pays d'Amérique latine ont contribué à renforcer le droit et les politiques de la concurrence et la protection des consommateurs en Bolivie, au Costa Rica, en El Salvador, au Nicaragua, au Pérou et en Colombie. Grâce au Programme de promotion de la concurrence en Afrique (AFRICOMP), des pays africains ont pu se doter de structures administratives, institutionnelles et juridiques appropriées pour une application effective du droit et de la politique de la concurrence et pour la protection des consommateurs.

84. En avril 2010, la CNUCED a créé la Plateforme des partenariats de recherche qui réunit des chercheurs de différentes institutions à des fins de collaboration et d'échange de résultats sur l'élaboration et l'application des lois et des politiques de la concurrence et pour la protection des consommateurs.

VIII. Pays en situation particulière

A. Pays les moins avancés

1. Progrès accomplis vers la réalisation des objectifs clefs du Programme d'action de Bruxelles

85. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a procédé à une évaluation finale du Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010. Elle a noté que «[m]algré d'importantes différences d'un pays à l'autre, le développement socioéconomique des PMA a été plus marqué pendant la mise en œuvre du

Programme d'action de Bruxelles qu'au cours de la décennie précédente. Certains des pays les moins avancés ont atteint des taux de croissance supérieurs à 7 % par an...».

86. S'agissant des mesures internationales d'appui, la Conférence a relevé que «le rapport agrégé de l'APD sur le revenu national brut des membres du Comité d'aide au développement a crû de 0,05 % en 1997-1998 à 0,09 % en 2008, mais est resté bien inférieur à la fourchette visée de 0,15 % à 0,20 %». Des progrès ont aussi été faits pour ce qui est d'assurer un accès en franchise de droits et sans contingent aux produits provenant des PMA, conformément aux engagements souscrits dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005, toutefois ces engagements n'ont pas encore été intégralement honorés. La Conférence a abouti à l'adoption du nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 – Programme d'Istanbul – et de la déclaration politique s'y rapportant.

2. Contribution de la CNUCED

87. La CNUCED a fourni des analyses directives et des avis sur la position des PMA et de leurs partenaires de développement au regard de la réalisation des buts et des objectifs convenus. À cet égard, le *Rapport 2010 sur les pays les moins avancés* a représenté une importante contribution à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il plaide en faveur d'une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA, qui aille au-delà du simple renforcement des mécanismes internationaux d'appui existants.

88. Dans le cadre de la participation à l'examen du Programme d'action de Bruxelles qui lui avait été prescrite, la CNUCED a aussi entrepris une évaluation sectorielle de son application. L'étude a rendu compte en détail des difficultés rencontrées pour réaliser une évaluation objective et axée sur les résultats des progrès et des incidences du Programme d'action de Bruxelles. En outre, elle a analysé le rôle des produits de base pour améliorer les perspectives de croissance et de développement des PMA et a formulé à l'intention de la quatrième Conférence des recommandations sur les mesures à prendre.

89. La CNUCED a organisé plusieurs manifestations parallèles à la quatrième Conférence des Nations Unies, qui ont contribué directement et indirectement à ses résultats. Par exemple, le secrétariat a organisé une réunion préalable sur le renforcement des capacités productives dans les PMA pour un développement équitable et durable (Genève, octobre 2010) ainsi qu'une réunion internationale d'experts sur le développement du tourisme dans les PMA (Caen, octobre 2010). Pendant la Conférence, la CNUCED a également organisé plusieurs manifestations spéciales en coopération avec d'autres organismes, dont le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

B. Petits États insulaires en développement

1. Progrès réalisés concernant les éléments de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui intéressent la CNUCED

90. Le chapitre XII de la Stratégie demande une transition sans heurt pour les pays qui sont retirés de la liste des pays les moins avancés. En janvier 2011, les Maldives sont sorties de la catégorie des PMA, et le Samoa devrait en sortir en 2014.

91. Le chapitre XIII de la Stratégie, qui porte sur la mondialisation et la libéralisation du commerce, met l'accent sur l'importance de prendre en compte «les handicaps et vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement» dans le système commercial multilatéral.

92. Dans sa résolution 65/2, issue de l'examen à mi-parcours de l'application de la Stratégie de Maurice relative aux petits États insulaires en développement, l'Assemblée générale des Nations Unies souligne la nécessité de «mesures nouvelles et plus efficaces qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement propres aux petits États insulaires en développement» (par. 33).

2. Contribution de la CNUCED

93. La CNUCED a fourni des services consultatifs et une assistance technique à tous les petits États insulaires en développement qui se retirent ou sont susceptibles de se retirer de la liste des PMA, et ce dans les domaines ci-après: a) recensement des formes d'aide à des conditions favorables ou de traitement spécial qui sont jugées essentielles pour les pays, indépendamment de leur statut, avant ou après le retrait de la liste; b) formulation d'une stratégie de transition sans heurt pour le pays sortant de la catégorie des PMA; et c) appui aux représentants des gouvernements dans leur dialogue avec les partenaires de développement en vue d'un retrait progressif sans heurt des concessions liées au statut de PMA. Cette assistance a été particulièrement utile à deux de ces petits États insulaires qui sont sortis de la catégorie des PMA, à savoir le Cap-Vert (2007) et les Maldives (début 2011).

94. La CNUCED a aussi contribué à appeler l'attention des États Membres de l'ONU sur la nécessité d'aider rapidement les petits États insulaires à accroître leur résilience afin de ne pas être davantage mis à l'écart dans l'économie mondiale. La vulnérabilité et la fragilité économique de ces États exigent des mesures internationales d'appui.

95. Le plaidoyer lancé de longue date par la CNUCED en faveur de l'adoption de critères visant à créer une catégorie des petits États insulaires en développement, reconnue par les Nations Unies, recueille de plus en plus d'appui au niveau international. La liste de 29 petits États insulaires en développement établie à des fins d'analyse par la CNUCED est fréquemment citée et utilisée pour évaluer les résultats de ces États ainsi que leur vulnérabilité et leur fragilité.

C. Pays en développement sans littoral

1. Progrès réalisés concernant les éléments du Programme d'action d'Almaty qui intéressent la CNUCED

96. La Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue à Almaty en 2003, et le principal texte qui en est issu – le Programme d'action d'Almaty – constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les politiques nationales de développement des pays en développement sans littoral et leurs activités de coopération internationale avec leurs partenaires de développement dans le domaine du transit et de la facilitation du commerce, ainsi que le renforcement de leur coopération en matière de transport avec les pays en développement de transit. Les cinq domaines d'action prioritaires mis en évidence dans le Programme d'action intéressent la CNUCED qui s'est engagée dans des activités en faveur des pays en développement sans littoral dès 1964.

2. Contribution de la CNUCED

97. La CNUCED aide les pays en développement sans littoral à appliquer le Programme d'action d'Almaty à travers ses travaux de recherche et l'appui qu'elle apporte au mécanisme intergouvernemental, et à travers ses activités d'assistance technique dans les domaines prioritaires définis dans le Programme d'action.

98. La CNUCED a continué de fournir des services consultatifs à la Mongolie qui s'efforce d'améliorer la base juridique du trafic en transit par ses pays voisins.

99. En outre, la moitié environ des 31 membres au groupe de pays en développement sans littoral étant également des PMA, une grande partie des activités de la CNUCED en faveur des pays en développement sans littoral consiste à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité, et donc à accroître la résilience de ces pays en les aidant notamment à renforcer leur spécialisation économique.

100. La CNUCED compte mettre l'accent sur cette initiative, en particulier en cherchant à favoriser les flux internationaux de capitaux. Elle a donc élaboré une proposition de projet en vue de renforcer les capacités des pays en développement sans littoral d'attirer des IED pour le développement et la modernisation de leurs capacités productives; le projet sera financé au titre du Compte pour le développement. Il vise à renforcer les capacités nationales des pays en développement sans littoral dans trois régions (Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest et Asie) afin d'attirer des flux plus importants et plus diversifiés d'IED pour le développement et la modernisation des capacités productives.

3. Activités de la CNUCED se rapportant au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

101. La CNUCED soutient directement le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans tous les domaines thématiques, à travers des activités régionales et nationales, des travaux de recherche et des projets de renforcement des capacités.

102. Les travaux de recherche et les publications de la CNUCED ont traité de certains problèmes clefs – sécurité alimentaire, politique d'investissement, développement de l'agriculture, compétitivité des exportations, gestion de la dette, intégration régionale et renforcement de la coopération Sud-Sud – ainsi que du rôle joué par les TIC dans la réduction de la pauvreté. La CNUCED encourage la formation d'un consensus sur la contribution de la culture biologique au développement, par exemple, et s'efforce d'intensifier la participation des pays africains au Mécanisme pour un développement propre (MDP), dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ces activités de coopération technique ont eu pour objectif d'améliorer l'élaboration des politiques commerciales au niveau national, de renforcer le cadre réglementaire pour l'activité des entreprises, de promouvoir la mise en valeur du capital humain par des cours de formation en ligne, et de fournir des services consultatifs.
